

Coronavirus

La préfecture de l'Hérault adapte ses modalités d'accueil du public

Par mesure de sécurité sanitaire et pour respecter les consignes de limitation des rassemblements de personnes, l'accueil du public est modifié à la préfecture de l'Hérault à compter de ce lundi 16 mars 2020.

Concernant les accueils de publics « Étrangers » :

- ASILE : l'activité d'enregistrement de la demande d'asile et de pré-accueil est maintenue
- NATURALISATION : se reporter à la rubrique du site internet <http://www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etrangers/Naturalisation>
- SÉJOUR : l'activité de délivrance de titres de séjour de toute autre nature **est suspendue**, y compris pour les documents de circulation pour étranger mineurs. Pour les situations urgentes, écrire sur la boîte mail : pref-etrangers@herault.gouv.fr
- ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER : se reporter à la rubrique du site internet <http://www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Echange-de-permis-etranger>

Concernant les accueils généraux de publics :

L'accueil du public en préfecture comme en sous-préfecture de Béziers et Lodève, est suspendu.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sont sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Numéro vert national est accessible 24h/24 au : 0800 130 000 (appel gratuit)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

